

## Signalement d'un logement insalubre

Vous avez accès à un logement présentant une des caractéristiques citées si dessous, vous pouvez nous signaler la situation afin que nous puissions enclencher à notre niveau les enquêtes adaptées:

- 1/ Utilisation pour l'habitation d'un local impropre à l'habitation  
Ex: Cave/ garage/ abri de jardin...
- 2/ Etat intérieur du logement très dégradé  
Ex: présence de moisissures/ infiltration d'eau/ revêtement sol/ mur très dégradé...
- 3/ Présence de plafond ou de mur effondré ou menaçant de s'effondrer
- 4/ Installation électrique notoirement dangereuse  
Ex: Installation très vétuste, fils à nu...
- 5/ Risques d'intoxication par le monoxyde de carbone  
Ex: Installation de chauffe eau, chaudière, gaz... sans propre ventilation
- 6/ Présence de pièce sans ouvrant sur l'extérieur (absence de fenêtre)
- 7/ Traces de départ d'incendie
- 8/ Risque d'exposition au plomb  
Peintures écaillées dans un logement datant d'avant 1949

### Autres observations:

Adresse du logement:

Téléphone:

Nom de l'occupant:

Situation de l'occupant:  Locataire  Propriétaire

Nombre total d'occupants:

Nombre d'enfants:

Nom de la personne ayant réalisé le constat:

Date de constatation:

**Vous pouvez déposer la fiche à l'accueil de la mairie d'Ille-sur-Têt**

Ou l'envoyer directement au mail de Agence Régionale Sante:

[ars-oc-dd66-mission-habitat@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd66-mission-habitat@ars.sante.fr)